

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université

www.univ-ouargla.dz



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

www.univ-ouargla.dz

Réf. n° : 02/CPU/UKMO/16 17

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE 15/09/2016

L'an deux mil seize et le quinze du mois de septembre à 09: 00', s'est tenue la réunion du Conseil Pédagogique de l'Université au siège du rectorat, sous la présidence de M. le recteur de l'université Pr. Ahmed BOUTARFAÏA, qui a souhaité la bienvenue à tous les présents. Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, il a tenu à évoquer certaines questions d'actualité à travers lesquelles tout un chacun est interpellé afin d'être à jour. Ces questions se résument principalement dans :

✓ Le cours inaugural de l'année universitaire 2016/2017 sera donné depuis l'Université Mohamed Khider de Biskra qui sera diffusé via le steaming pour tous les établissements universitaires. La salle visio-conférence est consacrée à cet événement où tous les responsables sont conviés à y assister.

✓ Le démarrage effectif des cours doit avoir lieu le dimanche 18 septembre 2016 et ce, quelque soit l'effectif présent. La progression pédagogique dépendra de l'achèvement des programmes.

✓ L'application stricte du volume horaire statutaire. 192 heures par an (soit 32 semaines d'enseignement); en références au statut particulier de l'enseignant-chercheur (journal officiel N° 23 du 06 mai 2008). Il y a lieu l'utilisation à bon escient de l'encadrement sur place avant le recours à la vacation, alors que l'encadrement revêt un caractère obligatoire dans tous les cycles de formation.

✓ La cellule d'accompagnement pédagogique au profit des enseignants nouvellement recrutés, fut officiellement installée le 08/09/2016 et présidée par Pr. BENGRINA Med Hamza. Elle s'attèlera dans un premier temps à mettre au point programme d'accompagnement pédagogique en termes d'organisation de cours et sessions de formation (Arrêté N° 932 du 28 juillet 2016) avant son approbation par le conseil scientifique de l'université dans sa session ordinaire;

✓ Prévoir une journée de sensibilisation contre le phénomène du plagiat. Cette journée est à dédier à l'ensemble des acteurs universitaires.

La parole fut accordée aux doyens de facultés et directeurs d'instituts afin de présenter le bilan de l'année écoulée 2015/2016 et de projeter les actions à entreprendre pour l'année universitaire 2016/2017. C'est essentiellement par la langue de chiffres qu'ont été mises en exergue leurs interventions, cependant devant le flux des rentrants (L1 et M1) allant crescendo il est opportun de composer à travers les 6 séances au quotidien (de 8H à 18H) alors que la mutualisation des infrastructures est un impératif qui s'impose à tous.

En reprenant la parole M. le recteur a insisté auprès de l'ensemble des chefs de départements quant à l'exploitation à bon escient de l'existant tout en recommandant au doyen de la faculté des sciences appliquées la désignation d'un responsable par structure afin de suivre de près les séances programmées et cela dans un souci de réalisation effective de toutes les séances (cours, TD et TP) programmées et permettant par la même l'achèvement des programmes de formation.

La bonne gestion et la rigueur doivent se profiler à travers :

- une dynamique continue et une rigueur absolue en prônant à des pôles d'excellence, notamment dans les domaines de l'agronomie (multiplication de spécialités), en géologie et énergies renouvelables, alors que la formule masters à distance puisse être enclenchée via le domaine de l'économie;

- les comités pédagogiques à programmer de manière systématique et dès la seconde semaine ayant suivi le démarrage;

- formation doctorale : le concours doit se faire dans la transparence totale (affichage, recours entre autres... et liens de parenté à exclure) et sa couverture peut être accomplie par le staff de rang magistral local. Les effectifs des doctorants ne cessent de s'accroître d'année en année au moment où les soutenances ne suivent pas la cadence avec notamment beaucoup de retards (seulement 15 soutenances). La réinscription (au 30 septembre) tout comme la durée de réalisation (pas au delà de 4 années) doivent être opérées dans les délais impartis.

- l'indemnité allouée à une thèse soutenue : elle est consacrée exclusivement aux thèses inscrites sous la coupe es-Science et non LMD.

- la production scientifique : elle demeure très insuffisante, malgré l'effort perceptible au cours de l'année 2016, alors que les laboratoires de recherche demeurent boudés par les collègues enseignants et les doctorants. il est inadmissible de continuer de la sorte.

- les instances scientifiques : les comités scientifiques tout comme les conseils scientifiques doivent être régis selon la réglementation en vigueur tout en concourant à étudier les dossiers dans les délais et éviter par la même le blocage de collègues.

- la cellule assurance qualité devra trouver tout le soutien et l'appui nécessaire de la part des différentes composantes de l'université (université, faculté, département, laboratoires de recherche...etc.). Ils sont tous interpellés afin de mettre à sa disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir sa mission dans de bonnes conditions.

Enfin M. le recteur a de nouveau remercié les présents tout en les exhortant d'être à la page et d'accomplir leurs missions avec abnégation.

La séance fut levée le même jour de la même date à 11H 15'.

Le Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAÏA



Handwritten signature in black ink over a red stamp. The stamp is circular with Arabic text: "وزارة التعليم العالي والبحث العلمي" (Ministry of Higher Education and Scientific Research) at the top, "الجامعة الجزائرية" (Algerian University) in the center, and "جامعة ورقلة" (University of Oran) at the bottom. The signature is in black ink and appears to be "أحمد بوطرفاية" (Ahmed BOUTARFAÏA).